

2012

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Budget principal



## 1 Préambule

Si l'action des collectivités locales est principalement conditionnée par le vote de leur budget annuel, leur cycle budgétaire est rythmé par la prise de nombreuses décisions. Le débat d'orientation budgétaire (DOB) constitue la première étape de ce cycle.

Ce débat permet à l'assemblée délibérante :

- + de discuter des orientations budgétaires de l'exercice et des engagements pluriannuels qui préfigurent les priorités du budget primitif,
- + d'être informé sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

Je vous propose dans un premier temps de faire le point sur le contexte général qui s'impose à notre collectivité, notamment en matière économique, législative et financière, avant d'aborder plus particulièrement les caractéristiques et choix concernant la commune de Villecresnes.

## 2 Le contexte général d'élaboration du budget primitif 2012

### 2.1) Le contexte économique mondial

**L'activité mondiale demeure convalescente.** La crise de 2008-2009 s'est nourrie de déséquilibres profonds et notamment de niveaux d'endettement des ménages et/ou des États trop élevés dans de nombreux pays. L'action des pays du G20 a permis d'en limiter amplement les conséquences mais au prix d'une augmentation des dettes publiques alors que le désendettement privé n'a été que partiel.

**La reprise mondiale peut ainsi connaître des à-coups.** Sa fragilité la rend vulnérable aux chocs, positifs comme négatifs. Après un 1er trimestre 2011 particulièrement soutenu (la croissance de la zone euro atteignant + 0,8 %), une succession de mauvaises nouvelles au Japon, aux États-Unis, en Europe et sur le marché pétrolier, ont entraîné un regain de tensions sur les marchés boursiers et de dettes souveraines qui pourraient affecter durablement la confiance des ménages et des entreprises.

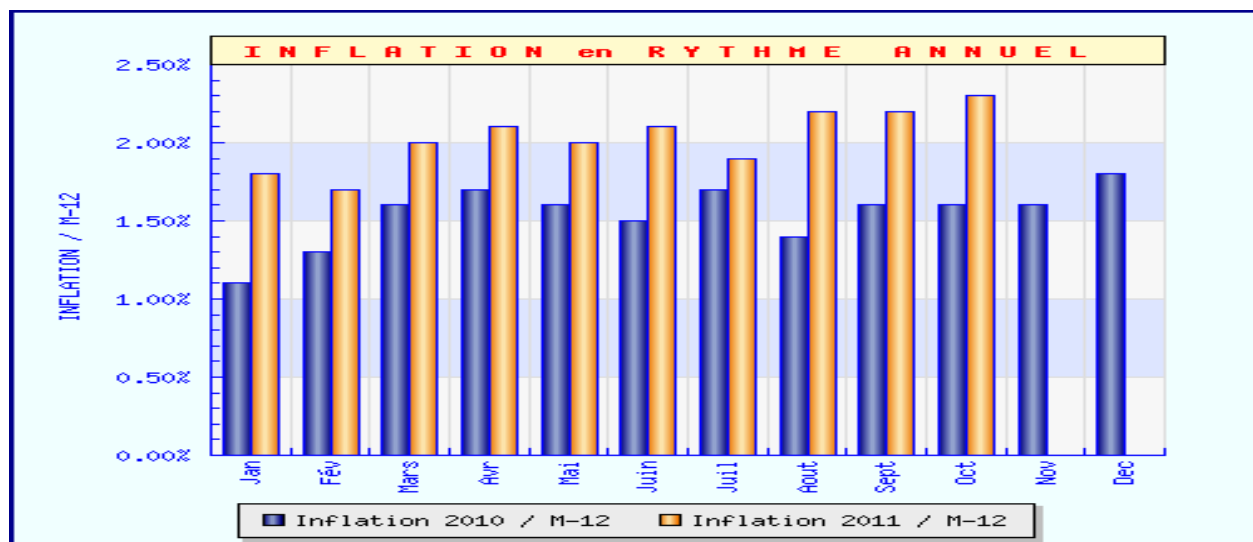
**La croissance mondiale demeurerait hétérogène.** Les économies des pays émergents, quoiqu'en léger ralentissement, resteraient dynamiques. Les économies avancées croîtraient globalement à un rythme de l'ordre de 2 % par an mais les pays « périphériques » de la zone euro enregistreraient une croissance plus faible en raison d'un effort marqué de consolidation budgétaire et de désendettement du secteur privé. Au total, la demande mondiale adressée à la France ralentirait sensiblement courant 2011 à 5,75 % après près de 12 % d'augmentation en 2010.

### 2.2) Le contexte économique français

La France s'inscrirait dans ce mouvement global. La croissance du PIB serait de 0,3 % au troisième trimestre, puis de 0,0 % au quatrième. La dynamique de l'investissement et de l'emploi, moteur continu de la reprise depuis mi-2009, faiblirait nettement au deuxième semestre 2011. L'investissement freinerait, face à des débouchés extérieurs en panne et dans un contexte d'incertitude accrue. Et les secteurs marchands ne créeraient que 24 000 emplois au second semestre, contre 112 000 au premier. Le taux

de chômage augmenterait donc à nouveau, malgré une intensification du recours aux emplois aidés d'ici la fin de l'année.

Conformément aux orientations données dans le projet de loi de finances précédent, l'extinction des mesures de relance s'est poursuivie et la politique économique a été résolument tournée vers la consolidation budgétaire, conformément à l'engagement du Gouvernement de ramener le déficit public à 3 % du PIB en 2013.



En octobre 2011, l'indice des prix à la consommation (IPC) est en hausse de 0,2 %, après une baisse de 0,1 % en septembre. Sur un an, il augmente de 2,3 %. Hors tabac, l'indice augmente de 0,2 % (+2,2 % sur un an). Corrigé des variations saisonnières, l'IPC croît de 0,3 % (+2,4 % sur un an). L'accroissement de l'IPC du mois d'octobre provient de fins de promotions dans l'habillement et les chaussures et dans l'alimentation.

### En Ile-de-France,

La Région vient de soumettre au vote ses orientations budgétaires pour l'année 2012. Malgré un contexte de crise et la baisse des dotations de l'État, elle souhaite continuer à respecter ses engagements. Ce budget sera en légère augmentation par rapport à 2011, il ne prévoit aucun nouvel impôt. La région s'est fixé deux priorités, à savoir les transports et l'éducation. En ce qui concerne le premier volet, qui constitue le principal poste budgétaire de la Région (1,2 milliards en crédits de paiement en 2011), l'objectif est de poursuivre le plan de mobilisation lancé en 2008 et d'accélérer les investissements afin d'améliorer le réseau francilien d'ici à 2020. S'agissant du volet éducation, la volonté est d'orienter les efforts sur la construction et la rénovation des lycées, l'apprentissage et la lutte contre le décrochage scolaire.

### 3 La loi de finances de l'Etat pour 2012

Le budget de l'Etat est composé :

- + du budget général qui retrace toutes les recettes et toutes les dépenses de l'Etat à l'exception des recettes affectées par la loi de finances à certaines dépenses ;
- + des comptes spéciaux qui retracent des dépenses et des recettes de l'Etat entre lesquelles on veut établir un lien (comptes d'affectation spéciale, de concours financiers, de commerce, d'opérations monétaires) ;
- + des budgets annexes qui retracent les dépenses et les recettes d'un service de l'Etat dont l'activité tend essentiellement à produire des biens ou à rendre des services donnant lieu à paiement (contrôle et exploitation aériens, publications officielles et information administrative)

#### Recettes du budget général :

Les recettes totales du budget général, nettes des remboursements et dégrèvements, s'élèvent à 288,8 milliards d'euros en 2012.

Elles sont principalement constituées des recettes fiscales nettes, d'un montant de 270 milliards d'euros.

Désignation des recettes	Exécution 2010	LF 2011 n°2	Évaluations révisées 2011	PLF 2012	Variations (%) 2012/ révisé 2011
<b>Recettes fiscales brutes</b>	<b>343,5</b>	<b>335,5</b>	<b>339,4</b>	<b>358,0</b>	<b>5,5%</b>
<b>Remboursements et dégrèvements (R&amp;D)</b>	<b>89,9</b>	<b>83,3</b>	<b>85,6</b>	<b>84,9</b>	<b>- 0,8%</b>
dont R&D d'impôts d'État	73,7	72,1	73,8	74,6	1,0%
dont R&D d'impôts locaux	16,1	11,1	11,7	10,3	- 11,9%
<b>Recettes fiscales nettes</b>	<b>253,6</b>	<b>252,2</b>	<b>253,8</b>	<b>273,1</b>	<b>7,6%</b>
dont impôt sur le revenu	47,4	51,7	51,6	58,4	13,3%
dont impôt sur les sociétés	32,9	40,9	40,9	46,2	13,0%
dont taxe sur la valeur ajoutée	127,3	132,3	132,3	136,9	3,5%
dont taxe intérieure sur les produits pétroliers	14,2	14,1	14,0	14,0	0,1%
dont autres recettes fiscales	31,8	13,3	15,1	17,6	16,2%
<b>Recettes non fiscales</b>	<b>18,2</b>	<b>16,6</b>	<b>16,2</b>	<b>15,7</b>	<b>-2,9%</b>
<b>Total recettes nettes du budget général</b>	<b>271,8</b>	<b>268,8</b>	<b>270,0</b>	<b>288,8</b>	<b>7,0%</b>

#### Dépenses du budget général :

L'Etat s'est astreint cette année à un double encadrement de l'évolution des dépenses. A la norme « zéro volume » (évolution égale à l'inflation, soit +1,0%) qui s'applique à l'ensemble constitué des dépenses du budget général et des prélèvements sur recettes, s'ajoute cette fois-ci une norme « zéro valeur » (0% d'évolution) applicable au sous-ensemble correspondant au périmètre total déduction faite des dépenses héritées du passé, à savoir la charge de la dette et les pensions.

Les dépenses nettes du budget général s'élèvent à 366 milliards d'euros et progressent (à champ constant) de 1,13%. Les prélèvements sur recettes (PSR),

versés au profit de l'Union européenne et des collectivités territoriales, d'un montant de 70,8 milliards d'euros.

En milliards d'euros

	LFI 2011 (I)	PLF 2012 Structure 2011 (II)	Change- ments de périman- ce 2012 <sup>1</sup>	PLF 2012	Évolution 2011-2012 (II - I)
<b>Budget général</b>	<b>205,0</b>	<b>204,9</b>	<b>0,4</b>	<b>205,3</b>	<b>-0,1</b>
dont dépenses de personnels hors pensions	81,1	81,0	-0,4	80,6	-0,2
dont autres dépenses	123,9	123,9	0,8	124,7	0,0
<b>Prélèvements sur recettes</b>	<b>70,6</b>	<b>70,7</b>	<b>0,1</b>	<b>70,8</b>	<b>0,1</b>
au profit des collectivités territoriales (enveloppe normée)	46,4	46,4	0,1	46,4	0,0
au titre du FCTVA	6,0	5,5		5,5	-0,5
au profit de l'Union européenne	18,2	18,9		18,9	0,6
<b>Total</b>	<b>275,6</b>	<b>275,6</b>	<b>0,5</b>	<b>276,1</b>	<b>0,0</b>
<i>Évolution des dépenses sous norme « 0 valeur » :</i>					
Charge de la dette	45,4	48,8		48,8	3,4
Pensions	36,0	37,9	-0,2	37,7	1,9
<b>Total</b>	<b>357,0</b>	<b>362,3</b>	<b>0,3</b>	<b>362,5</b>	<b>5,2</b>
<i>Écart au plafond de dépenses norme « 0 volume »</i>		- 0,8 Mde		<i>Plafond de la norme « 0 volume » (inflation prévisionnelle : + 1,70 %) :</i> 363,1 Mde	
<i>Évolution en volume</i>		- 0,23 %			
<i>Écart au plafond de dépenses norme « 0 volume » avec le plan d'économies supplémentaires</i>		- 1,8 Mde			
<i>Évolution en volume</i>		- 0,51 %			
Impact de la réforme de la taxe professionnelle sur les PSR au profit des collectivités territoriales	2,9	3,4	0,04	3,4	0,5
<b>Total des dépenses de l'État</b>	<b>360,0</b>	<b>365,7</b>	<b>0,3</b>	<b>366,0</b>	<b>5,7</b>

En raison du durcissement de la norme d'évolution des dépenses de l'Etat, plusieurs missions du budget général voient leurs crédits baisser ou rester stables entre la LFI 2011 et le PLF 2012.

#### Solde budgétaire de l'Etat :

Le déficit de l'Etat pour 2012 est évalué à 81,8 milliards d'euros, en amélioration de 14 milliards d'euros par rapport à l'exécution prévisionnelle 2011 (95,5 milliards d'euros). Cette amélioration résulte notamment de la reprise économique qui se traduit par une hausse des recettes, de la fin du plan de relance de l'économie et des investissements

d'avenir réalisés en 2011, et de l'application d'une norme d'évolution des dépenses plus stricte.

En milliards d'euros

	Exécution 2010	LFR 2011 n° 2	Révisé 2011	PLF 2012
Dépenses	422,6	361,4	361,9	366,0
Recettes nettes	271,8	268,8	270,0	288,8
Solde du budget général	- 150,8	- 92,6	- 91,9	- 77,2
Solde des budgets annexes	0,00	0,01	0,01	0,01
Solde des comptes spéciaux	2,0	-2,9	-3,7	-4,6
<b>Solde général</b>	<b>- 148,8</b>	<b>- 95,5</b>	<b>- 95,5</b>	<b>-81,8</b>
<b>Évolution du solde général 2011-2012</b>				
<b>PLF 2012</b>				<b>+ 13,8</b>
+ plan d'économies supplémentaires				+1,0
<b>LFI 2012</b>				<b>+14,8</b>

#### 4 Situation des collectivités locales

**Au total, les dotations que nous recevrons de l'Etat devraient progresser l'an prochain à un rythme inférieur de moitié à celui de l'inflation prévue.**

Les mesures concernant les gels des dotations envers les collectivités territoriales :

##### **✚ Évolution de la Dotation globale de fonctionnement (DGF) :**

L'indexation de la DGF, principale dotation de l'enveloppe normée, se fait normalement sur l'inflation prévisionnelle. Néanmoins, compte tenu de l'objectif d'évolution « zéro valeur » fixé pour l'enveloppe des concours financiers de l'État, le maintien de cette indexation n'est pas possible sans faire porter un effort trop important sur les autres composantes de l'enveloppe (notamment sur les compensations d'exonérations).

##### **✚ Évolution des compensations d'exonérations**

La compensation des exonérations de fiscalité directe locale s'effectue au moyen d'un prélèvement sur recettes. Une partie de ces compensations d'exonérations sert de variable d'ajustement à l'enveloppe normée des concours financiers et supporte de ce fait une minoration.

##### **✚ Le nouveau calcul du potentiel fiscal :**



Les modalités de calcul du potentiel fiscal (PF) et du potentiel financier (PFI), notamment pris en compte pour le calcul de nombreuses dotations de péréquation sont adaptées à la nouvelle configuration des recettes fiscales des communes et des EPCI, suite à la réforme de la taxe professionnelle.

A compter de 2012, le PF des communes prendra en compte les nouvelles impositions, telles la cotisation foncière des entreprises (CFE), la cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE), les impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER), la taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties. Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) et Fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR) seront également retenus, dans des conditions non encore connues.

Les bases des impositions locales seront revalorisées de 1,8% en 2012. Les valeurs locatives servent de bases aux impôts directs locaux (soit une augmentation de 1,8%). Cette mesure concernera toutes les propriétés non bâties et bâties

## 5 Analyse financière de la commune de Villecresnes

### 5.1 Les quatre indicateurs synthétiques des risques financiers

Sont repris ci-après, comme l'an passé, les quatre ratios d'alerte définis par la direction générale de la comptabilité publique. Pour mémoire, la fiabilité de ces critères d'alerte, fondés sur le dépassement simultané de trois ou quatre seuils, a pu être testée à l'occasion de l'enquête sur les communes confrontées à de graves difficultés financières et s'est révélée satisfaisante. Ces quatre critères doivent se traduire de la façon suivante ;

- ✚ 4 seuils atteints : situation critique,
- ✚ 3 seuils atteints : situation vulnérable,
- ✚ Autre : situation non signalée.

5.1.1 1<sup>er</sup> indicateur : la marge d'autofinancement courant, soit les dépenses réelles de fonctionnement plus le remboursement annuel de la dette en capital sur les recettes réelles de fonctionnement :

2007	2008	2009	2010	CA 2011 ESTIME	DGCL RATIO 2007
0,83	0.84	0.87	0,85	0,95	0,862

Le seuil d'alerte est atteint lorsque le résultat est supérieur à 1 pendant 2 à 3 années consécutives. Pour la 4<sup>ème</sup> année consécutive, Villecresnes ne dépasse pas ce seuil.

5.1.2 2<sup>ème</sup> indicateur : le niveau d'endettement soit l'encours de la dette sur les recettes réelles de fonctionnement

2007	2008	2009	2010	CA 2011 ESTIME	DGCL RATIO 2007
0,47	0.41	0.34	0.53	0,56	0,829

Le seuil d'alerte est atteint au delà de 1,6 pour les communes de plus de 5 000 habitants.

Pour mémoire, l'encours de la dette au 31 décembre 2011 serait d'environ 5 970 K€ (emprunt en cours). Ce seuil n'est pas atteint en 2011.

5.1.3 3ème indicateur : le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal, soit le produit des contributions directes sur le potentiel fiscal :

2007	2008	2009	2010	CA 2011 ESTIME	DGCL RATIO 2007
0,93	0.92	0.94	0.93	1,01	0,755

Il mesure la possibilité pour la Commune d'augmenter ou non les impôts. Pour rappel, Le potentiel fiscal d'une commune est égal à la somme que produiraient les quatre taxes directes de cette collectivité si l'on appliquait aux bases communales de ces quatre taxes le taux moyen national d'imposition à chacune de ces taxes. Ce seuil n'est pas atteint en 2011.

5.1.4 4ème indicateur : la rigidité des charges de structure, soit les frais de personnel plus le remboursement annuel de la dette sur les recettes réelles de fonctionnement :

2007	2008	2009	2010	CA 2011 ESTIME	DGCL RATIO 2007
0,53	0.49	0.48	0.49	0.50	0.46

Le seuil d'alerte est franchi au-delà de 0,58 pour les communes de plus de 5 000 habitants. *Ce seuil n'est pas atteint en 2011.*

En conséquence, la commune de Villecresnes est en position de « situation non signalée ».

## 6 Projections sur le compte administratif 2011 de la commune

### 6.1 Les grandes lignes des résultats prévisionnels du budget principal de l'exercice 2011

Les orientations du budget 2012 doivent bien entendu tenir compte du compte administratif de l'exercice 2011, qui dégage un résultat de clôture déficitaire au niveau de la section investissement :

#### RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET Commune de Villecresnes

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2010	Part affectée à l'investissement 2010	exécution 2011 dépenses	exécution 2011 recettes	Résultat de l'exercice 2011
investissement	-1 807 000,29	0,00	4 895 396,50	3 575 283,88	-1 320 112,62
fonctionnement	1 785 562,20	-1 785 562,20	9 975 720,62	10 792 914,28	817 193,66
<b>TOTAL</b>	<b>-21 438,09</b>	<b>-1 785 562,20</b>	<b>14 871 117,12</b>	<b>14 368 198,16</b>	<b>-502 918,96</b>



Pour la section d'investissement, ce résultat doit être corrigé par la prise en considération des restes à réaliser en dépenses et en recettes qui sont de :

- + Les restes à réaliser en dépenses pour un montant de 1 780 590,22 €,
- + Les restes à réaliser en recettes pour un montant de 2 789 916,15 €.

Les dépenses d'investissement à reporter dans le budget 2012 sont principalement :

- a) Travaux préparatoires au transfert des jardins familiaux
- b) Déménagement des services
- c) Accessibilité maison des associations
- d) Bibliothèque
- e) Mobiliers salle du conseil
- f) Logiciels.
- g) Aménagement du logement du Fief
- h) Avenue du château
- i) Enfouissement des réseaux de la rue du réveillon

Pour les recettes d'investissement à reporter dans le budget 2012 il s'agit essentiellement :

- a) Ventes des terrains,
- b) De différentes subventions (solde du contrat régional et du département)

## 6.2 Situation de la dette de la commune à fin 2011 et autofinancement des investissements

Pour compléter le développement ci-dessus concernant le ratio de désendettement, la commune a augmenté son capital restant dû de 5 253 K€ à 5 970 K€ ; soit un endettement pour l'exercice 2011 de 717 K€.

## **7 Les masses du budget 2012**

### 7.1 L'évaluation des principales recettes de fonctionnement

## EVOLUTIONS DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT EN K€

Chapitres	CA 2010	CA 2011	Evolution K€	Evolution %	BP 2012	Evolution K€	Evolution %
Chapitre 70 Produits services	720 K€	919 K€	199 K€	27,62%	986 K€	67 K€	7,30%
Chapitre 73 Impôts et taxes	6 166 K€	7 159 K€	993 K€	16,11%	<b>7 078 K€</b>	-81 K€	-1,13%
Chapitre 74 Dotations, participations	2 367 K€	2 318 K€	-50 K€	-2,09%	2 239 K€	-79 K€	-3,39%
Chapitre 75 Autres produits de gestion	310 K€	284 K€	-26 K€	-8,42%	283 K€	-1 K€	-0,40%
Chapitre 002 Excédent d'exercice			K€	#DIV/0!	191 K€	191 K€	#DIV/0!
Chapitre 77 Produits exceptionnels	15 K€	5 K€	-9 K€	-65,25%	5 K€	K€	-1,13%
Chapitre 014 Atténuations de charges	16 K€	108 K€	92 K€	564,29%	43 K€	-65 K€	-60,05%
<b>TOTAL</b>	<b>9 594 K€</b>	<b>10 793 K€</b>	<b>1 199 K€</b>	<b>12,50%</b>	<b>10 825 K€</b>	<b>32 K€</b>	<b>0,30%</b>

Chapitres	BP 2011	BP 2012	Evolution K€	Evolution %
Chapitre 70 Produits services	1 057 K€	986 K€	-71 K€	-6,71%
Chapitre 73 Impôts et taxes	7 218 K€	<b>7 078 K€</b>	-140 K€	-1,94%
Chapitre 74 Dotations, participations	2 430 K€	2 239 K€	-191 K€	-7,86%
Chapitre 75 Autres produits de gestion	281 K€	283 K€	2 K€	0,78%
Chapitre 002 Excédent d'exercice		191 K€	191 K€	#DIV/0!
Chapitre 77 Produits exceptionnels	1 K€	5 K€	4 K€	566,67%
Chapitre 014 Atténuations de charges	42 K€	43 K€	1 K€	2,50%
<b>TOTAL</b>	<b>11 029 K€</b>	<b>10 825 K€</b>	<b>-204 K€</b>	<b>-1,85%</b>

Les chapitres concernés répondent à une estimation prudentielle puisqu'il s'agit de prévoir des crédits de recettes :

### Chapitre 70 : produits des services

Par respect du principe de prudence pour l'inscription de recettes dont le facteur déclencheur ne dépend pas de la commune, les recettes prévisionnelles de ce chapitre ont été stabilisées par rapport au compte administratif 2011. Il s'agit principalement de la participation des parents à la restauration scolaire et des redevances d'occupation du domaine public communal.

### Chapitre 73 : impôts et taxes

Ce poste comporte nos principales ressources, le produit de la fiscalité locale directe (TH, TFB, TFNB, CVAE, CFE, IFER) et la taxe additionnelle aux droits de mutation :

#### la fiscalité locale directe

Compte tenu de la hausse du nombre et de la valeur des bases cadastrales pour la TH et la TFB fixée par la loi de finances 2012 à 1.80 %,

**Le produit simulé de la fiscalité directe s'établirait à 6 461 K€** en tenant compte du maintien de nos taux d'imposition. Ce produit tient compte du transfert des bases de la

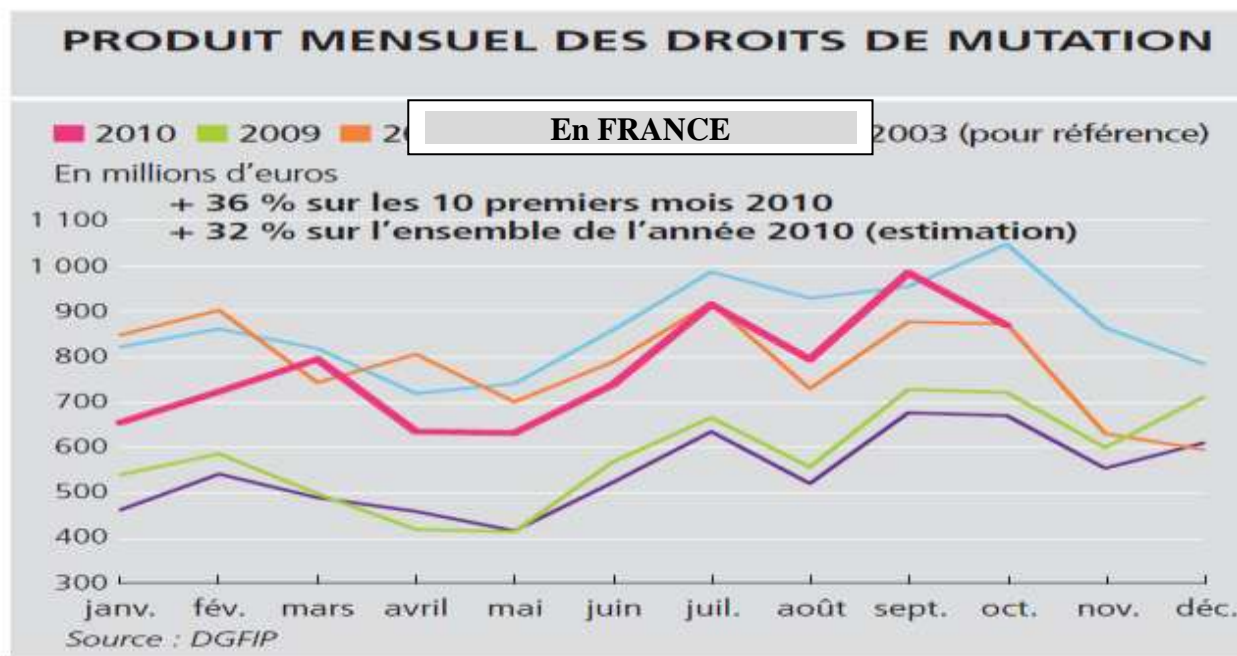
taxe départementale du conseil général. Au moment du vote du budget, nous aurons notre taux de T.H et celui du département.

**Cette année sera marquée par l'instauration du fond national de garantie individuelle des ressources. Pour l'année 2012, le FNGIR sera de 850 K€, ce montant sera prélevé chaque année sur notre fiscalité directe afin qu'elle soit reversée aux autres collectivités territoriales perdante de la taxe professionnelle. C'est le principe de la péréquation.**

#### ✚ les droits de mutation

Le volume de la taxe additionnelle aux droits de mutation perçue par la commune à l'occasion des transactions immobilières sur son territoire se situe depuis cinq ans dans une fourchette de 510 K€ à 488 K€.

**Cette enveloppe sera revu à 350 K€ au budget primitif 2012**



En 2012 nous ferons réaliser une étude complète sur nos recettes afin d'en mieux percevoir les facteurs futurs d'évolution et les éventuelles anomalies.

## Chapitre 74 : dotations et subventions

Toujours pour respecter le principe de prudence pour l'inscription de recettes, la prévision 2012 est en stagnation voire en régression par rapport à celle de 2011 (la DGF 2012 est annoncée à 1 756K€ contre 1 756K€ perçue en 2011) et des différentes dotations de l'Etat annoncées en forte baisse.

La dotation forfaitaire rassemble 49 % de l'ensemble de la dotation globale de fonctionnement versée à la commune.

Elle comporte :

- ✚ Une dotation de base qui varie en 2011 entre 64,17 et 128,35 euros par habitant. Pour l'année 2011, elle est de 96,71 euros pour la commune de Villecresnes. Ce montant est arrêté à 921 909 €
- ✚ Une dotation superficie, calculée en 2011 sur la base de 0.19 euros par hectare.

- ✚ Une dotation de compensation qui progresse...Elle diminue sous l'effet de l'essor du régime de la taxe professionnelle unique, la compensation « part salaires » étant dans ce cas versée au groupement. Pour l'année 2011, elle est calculée sur la base de 28,18 euros soit 268 644 €.
- ✚ Un complément de garantie, exceptionnellement écrêté de 2%, dont le montant s'élève à 563 886 €. Elle est calculée sur la base de 59,15 euros.

Aussi, il faut ajouter la participation de la caisse d'allocation familiale. La CAF participe aux structures petites enfance et la jeunesse.

### Chapitre 75 : autres produits de gestion courante

Ce poste devrait rester stable par rapport aux réalisations de 2011.

## 8.2 L'évaluation des principales dépenses de fonctionnement

### EVOLUTIONS DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT EN K€

Chapitres	CA 2010	CA 2011	Evolution K€	Evolution %	BP 2012	Evolution K€	Evolution %
Chapitre 011 Charges à caractère général	2 494 K€	2 943 K€	449 K€	17,98%	2 700 K€	-243 K€	-8,25%
Chapitre 012 Charges de Personnel	4 433 K€	4 990 K€	557 K€	12,56%	5 131 K€	141 K€	2,82%
Chapitre 65 Autres charges de gestion courante	954 K€	902 K€	-52 K€	-5,43%	854 K€	-48 K€	-5,33%
Chapitre 66 Charges financières	111 K€	120 K€	9 K€	7,71%	173 K€	53 K€	44,29%
Chapitre 67 charges exceptionnelles	5 K€	4 K€	K€	-10,50%	4 K€	K€	-5,57%
Chapitre 042 opé. D'ordres	210 K€	214 K€	4 K€	1,86%	205 K€	-9 K€	-4,16%
Chapitre 021 virement à sect. Investissement	K€	K€	K€	#DIV/0!	856 K€	856 K€	#DIV/0!
Chapitre 022 Dépenses imprévues	K€	K€	K€	#DIV/0!	K€	K€	#DIV/0!
Pénalité SRU+PVA-FNGIR	15 K€	803 K€	788 K€	0,00%	902 K€	99 K€	12,39%
<b>TOTAL</b>	<b>8 222 K€</b>	<b>9 976 K€</b>	<b>1 753 K€</b>	<b>21,32%</b>	<b>10 825 K€</b>	<b>849 K€</b>	<b>8,51%</b>

Chapitres	BP 2011	BP 2012	Evolution K€	Evolution %
Chapitre 011 Charges à caractère général	2 803 K€	2 700 K€	-103 K€	-3,67%
Chapitre 012 Charges de Personnel	4 920 K€	5 131 K€	211 K€	4,29%
Chapitre 65 Autres charges de gestion courante	859 K€	854 K€	-5 K€	-0,58%
Chapitre 66 Charges financières	211 K€	173 K€	-38 K€	-18,01%
Chapitre 67 charges exceptionnelles	4 K€	4 K€	K€	0,00%
Chapitre 042 opé. D'ordres	211 K€	205 K€	-6 K€	-2,84%
Chapitre 021 virement à sect. Investissement	1 024 K€	856 K€	-168 K€	-16,41%
Chapitre 022 Dépenses imprévues	126 K€	K€	-126 K€	-100,00%
Pénalité SRU+PVA-FNGIR	871 K€	902 K€	31 K€	3,56%
<b>TOTAL</b>	<b>11 029 K€</b>	<b>10 825 K€</b>	<b>-204 K€</b>	<b>-1,85%</b>

### Chapitre 011 : les charges à caractère général

Le contexte économique nous a conduits à demander à chaque service de proposer des pistes de réduction de coûts qui se traduiront par une réduction importante de ce chapitre qui passe de 2800 K€ au BP 2011 à 2700 K€ en 2012 (3000 K€ en réel 2011 si l'on tient compte des DM notamment le passage des coûts d'élagage du budget d'investissement vers celui de fonctionnement.

Des pistes seront privilégiées pour obtenir les résultats escomptés :

- Un objectif de 5% de réduction des coûts d'énergie et de fluides (+ de 800 K€) (Mise en place d'un tableau de bord par site et création d'un comité énergie)
- Remise à plat de l'ensemble de nos contrats de maintenance, d'assistance ou de certains services (Entretien chauffage, extincteurs, copieurs, téléphone, espaces verts...)
- Publication de tous nos appels à devis sur le site et communication dans le mag pour faire davantage jouer la concurrence

### **Chapitre 012 : charges de personnel**

Nous poursuivons notre politique de non remplacement systématique des départs en retraite au profit des besoins en compétences nouvelles.

Ainsi la hausse prévisionnelle de 141 K€ pour 2012, prévue au chapitre 12 provient essentiellement du recrutement d'un chef de la police municipale, d'un agent au service voirie et de l'effet report de la masse salariale de la MPE.

A structure identique, les charges du personnel progresseront moins rapidement pour l'année 2012. Selon les déclarations du ministre du Budget et de la Fonction Publique lors de l'ouverture des discussions salariales fin juin 2009, le point d'indice de la fonction publique ne sera pas revalorisé sur le budget 2012. Ce point n'a pas été revalorisé en 2011 ;

### **Chapitre 65 : autres charges de gestion courante**

Légère baisse de budget à budget de ce poste qui comprend les dotations et subventions. C'est sur ce poste que nous affecterons l'aide apportée aux Villecresnois qui souhaiteront se doter d'un vélo électrique.

### **Chapitre 66 : charges financières**

Ce poste est en diminution, car notre dette est à 80% en taux fixe et à un taux moyen de 3,27%

Mais les marchés ne sont plus stables. Les collectivités ne disposent pas les marges pour négocier leur financement. Actuellement, aucune banque ne souhaite s'engager. Les banques françaises n'ont plus de liquidités. La commune Villecresnes n'est pas encore confrontée à ce problème, mais les taux des marchés remontent très vite. En 2010, la commune a signé un contrat au taux de 3,60%, aujourd'hui, on emprunte au taux de 4,76%.

### 8.3 L'évaluation des principales recettes d'investissement

<b>PERSPECTIVES BUDGET INVESTISSEMENT 2012</b>	
<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
Solde d'exécution reporté	289 213,31 €
Virement de section fonctionnement	856 000,00 €
FCTVA	499 323,28 €
TLE	100 000,00 €
Excédent de fonctionnement 2011	626 318,76 €
Réserve Parlementaire	40 000,00 €
DGE	50 000,00 €
Subventions	
Amortissements	205 000,00 €
Vente rue Yerres	2 200 000,00 €
Emprunt	685 306,80 €
	<b>TOTAL 5 551 162,15 €</b>
	<b>TOTAL GENERAL 2012 5 551 162,15 €</b>

Le montant prévisionnel des recettes à percevoir au titre du FCTVA est de 499 K€ et au titre de la Taxe d'aménagement, nous inscrivons 100 K€.

Les écritures d'ordre réglementaires sont inscrits (205 K€) et des cessions d'immobilisations (2 200 K€).

### 8.4 L'évaluation des principales dépenses d'investissement



## PERSPECTIVES BUDGET INVESTISSEMENT 2012

Libellé	Montant
Remboursement de la dette courante	417 368,09 €
Remboursement du prêt relais	550 000,00 €
Dépenses imprévues	217 794,06 €
Mobilier & informatique	70 000,00 €
Travaux d'urgence	150 000,00 €
Ecoles	180 000,00 €
Achat 1ère tranche CLSH ASPTT	500 000,00 €
Surcharge foncière Rue Yerres	95 000,00 €
Sécurité	50 000,00 €
Investissements courants	3 321 000,00 €

<b>TOTAL</b>	<b>5 551 162,15 €</b>
<b>TOTAL GENERAL 2012</b>	<b>5 551 162,15 €</b>

Comme les années passées, le budget d'investissement peut être divisé en deux grandes catégories de dépenses : **l'investissement courant**, et les dépenses liées à la réalisation du « **projet de ville** » de la commune.

S'agissant de notre **projet de ville**, la seule opération qui sera proposée en inscription au budget primitif 2012 sera :

- ✚ L'aménagement du parc du château (500 K€)
- ✚ L'achat de la 1<sup>ère</sup> tranche du centre de loisirs de l'ASPTT et sa réfection (850 K€)
- ✚ Le transfert des jardins familiaux (200 K€)
- ✚ Acquisition de matériel de sécurité pour notre police municipale (50 K€)
- ✚ Surcharge foncière rue de Yerres. (95 K€)

S'agissant de **l'investissement courant**, les opérations à envisager en 2012 représentent 2 530 K€ parmi lesquels :

- ✚ La réfection de la 1<sup>ère</sup> tranche de l'avenue du château (535 K€)
- ✚ Les équipements sportifs (250 K€)
- ✚ Le logement et le ravalement du Fief (165 K€)
- ✚ Campagne de trottoirs et de rénovation des chaussées (260 K€)
- ✚ L'enfouissement des réseaux de la rue du réveillon (200 K€)
- ✚ La défense incendie (50 K€)
- ✚ L'accessibilité (50 K€)

## 9 Conclusion

### 9.1 Equilibre et autofinancement

Conformément à l'article L1612-4 du C.G.C.T. le budget de la commune sera présenté en équilibre réel au niveau des deux sections, et le prélèvement sur les recettes de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de

cette section, fournit dans le futur budget 2012 les ressources nécessaires pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunts à échoir au cours de l'exercice.

A ce stade de la préparation budgétaire et, compte tenu de l'effort budgétaire consenti pour porter les projets qui sont exposés pour 2011, l'autofinancement est estimé à 856 K€.

Compte tenu des hypothèses qui vous sont présentées ici, l'endettement à la fin de l'année 2012 se situera à  $5970-967+685= 5688$  K€ soit moins de 600 € par habitant. Ceci reste en deçà de nos engagements de campagne.

#### 9.2 Désendettement et maîtrise de la pression fiscale

Outre la volonté de désendettement exposé précédemment, de l'examen du niveau et de la qualité des services offerts aux habitants, et de l'amélioration de la situation financière communale, je vous propose à nouveau, grâce notamment à la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement de ne pas procéder à l'augmentation des taux d'imposition pour l'année 2012.

Conformément à la Loi 92-125 du 6 février 1992, j'ouvre le débat d'orientation budgétaire (Art. L2312-1 du CGCT). Ce débat au sein de notre Conseil Municipal sur les grandes orientations du projet de budget 2012 ne présente aucun caractère décisionnel et, de ce fait, n'est pas sanctionné par un vote.